

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

COUTURE

Cette commission se réunit tous les lundis de 14h30 à 16h30

Chacun peut venir, peu importe son niveau.

LA RESPONSABLE DOIT:

- S'assurer que tous les participants soient à jour de leurs adhésions
- Assurer la mise en place du matériel à partir de l'armoire de rangement réservée à la couture

- Donner des conseils sur les projets des participants .Chaque participant peut piocher des idées dans les magazines, internet....

Il est important que chacun puisse trouver un projet en adéquation avec son niveau et de commencer par des choses simples.

- Approvisionner le petit matériel nécessaire au bon fonctionnement de la commission (aiguilles, fil)
- Pour l'entretien des machines, si une intervention extérieure est nécessaire informer la Présidente et la trésorière sur le coût afin d'avoir leur accord pour intervenir.
- Les machines à coudre ou autre matériel personnels ne sont pas pris en charge par l'assurance de l'Association.
- S'assurer du bon état de propreté de la salle à la fin de la réunion.
- Préparer le rapport annuel de la commission pour l'AG

La Présidente



La responsable de commission

